

Objet Contrat de vente de gaz naturel concernant le logement
de l'ancien gardien du bâtiment ARPEGE situé au 16 rue
Émile Zola à Port-Jérôme-sur-Seine

La Présidente du CCAS de PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R.123-21,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 25 juin 2020, déléguant ses pouvoirs à la Présidente et notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée,

Considérant que la commune souhaite l'ouverture d'un point de comptage gaz naturel dans le logement de l'ancien gardien du bâtiment ARPEGE situé au 16 rue Victor Émile Zola à Port-Jérôme-sur-Seine pour une période de 12 mois,

Vu la proposition de contrat faite par la société ENGIE, pour la vente de gaz naturel, pour une période de 12 mois avec une prise d'effet au 1^{er} février 2025 jusqu'au 31 janvier 2026,

DÉCIDE

DE PASSER avec la société ENGIE un contrat de vente de gaz naturel concernant le logement de l'ancien gardien du bâtiment ARPEGE situé au 16 rue Victor Émile Zola à Port-Jérôme-sur-Seine, à compter du 1^{er} février 2025 jusqu'au 31 janvier 2026, pour un montant en Terme de Quantité (TQ) de 44,55 € HT /MWh et en Terme de Quantité d'Acheminement (TQA) de 42,37 € HT /MWh et un abonnement mensuel de 7,21 € HT,

D'IMPUTER la dépense sur les crédits qui seront au budget 2025 et suivants.

Fait à Port-Jérôme-sur-Seine,
le 4 février 2025

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente

Hélène BÉRENGER
Centre Communal
d'Action Sociale
Port-Jérôme-sur-Seine
Normandie - Région Normandie - Département Seine-Maritime